



## Décision 2022/3

### Portant préparation et consultation du marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée pour l'élaboration du deuxième programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire les missions d'étude et d'animation nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du deuxième programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le PLH en vigueur arrive à échéance fin 2022. Pour permettre à la CA2C de conserver son rôle de chef de file de la politique locale de l'habitat, un nouveau PLH doit lui succéder. Une prorogation du PLH actuel jusqu'à fin 2023, sera sollicitée auprès de l'État, afin de permettre la réalisation du nouveau PLH avec un temps suffisant pour que les nouveaux élus s'approprient la problématique de l'habitat sur le territoire. Les travaux d'élaboration du deuxième PLH devront aboutir à un PLH exécutoire au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,*

*En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,*

## DÉCIDE

La préparation et la consultation du marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée pour l'élaboration du deuxième programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

La consultation aura lieu du 23 février au 21 mars 2022.

Les candidats devront déposer leur pli avant le 21 mars 2022 12h00 sur le profil d'acheteur de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Fait à Beauvois-en-Cambrésis,  
Le 17 mars 2022,  
Monsieur le Président,  
Maire du Cateau-Cambrésis,  
Conseiller Régional

Serge SIMÉON

